

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 810 (Rect)

présenté par

M. Lagleize, M. Laqhila, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Latombe, M. Garcia, Mme Benin,
M. Mathiasin et Mme Essayan

ARTICLE 47

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° Qui exclut nécessairement les activités foncières et immobilières hors aéroports autres que celles mentionnées au deuxième alinéa. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les activités commerciales liées au trafic dans le périmètre de régulation.